



Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs
de Matériaux de Construction et de Démolition du Québec



ENGAGEMENT DU MEMBRE

Le Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de Construction et de Démolition du Québec (le 3R MCDQ) est un rassemblement d'entreprises et d'intervenants de toutes les régions du Québec. Ils ont en commun de promouvoir l'essor de la récupération, du recyclage, du réemploi et de la valorisation des produits contenus dans la catégorie "infermentescible "1 des matières résiduelles.

De ce fait, le Regroupement propose une formule de gestion de ce type de résidus qui favorise l'atteinte de l'objectif de développement durable qu'il s'est fixé. Depuis 1997, le 3R MCDQ oeuvre à soutenir cette nouvelle industrie.

Le Regroupement a des objectifs concrets :

- favoriser le respect de l'environnement et le développement durable
- faire la promotion des activités du Regroupement et des impacts qu'elles entraînent
- informer ses membres
- poser les gestes nécessaires pour favoriser le développement de ses activités
- prendre les mesures pour défendre les intérêts communs à ses membres

Seules les personnes intéressées à promouvoir les objectifs du Regroupement peuvent faire partie de celui-ci. Leur candidature doit, de plus, être approuvée par le conseil d'administration du Regroupement suivant la procédure que celui-ci pourra déterminer.

Les membres du 3R MCDQ s'engagent à :

- viser le respect des standards de qualité dans leur domaine respectif;
- observer l'ensemble des lois et règlements;
- suivre plus particulièrement les règles d'or de la loi sur la concurrence.

Tel que prévu aux règlements du 3R MCDQ, tout membre qui est reconnu comme ayant enfreint les règles du Regroupement ou dont la conduite est jugée préjudiciable au Regroupement peut être suspendu ou expulsé sur résolution du conseil d'administration, adoptée à la majorité des deux tiers² (2/3). Toutefois, avant de procéder à l'étude du cas d'un membre, le conseil d'administration doit, par lettre recommandée, l'aviser de la date, du lieu et de l'heure de l'audition de son cas et lui donner la possibilité de se faire entendre personnellement.

Je soussigné(e), de

....., entreprise ou organisme membre du 3R MCDQ.

Je déclare que j'adhère pleinement aux valeurs prônées par le 3R MCDQ et que mes activités s'inscrivent dans le respect de la mission du Regroupement.

Signé à le ième jour de200.....

.....

.....

Représentant désigné

Entreprise ou organisme

1 Tel que défini à l'article 1.1 du Règlement sur les déchets solides

2 De tous les membres faisant partie du conseil d'administration

